

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 3 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2020, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 3 juillet 2020, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Yvan MORRY, Conseiller municipal le plus âgé de l'assemblée.

Présents :

CLAISSE Laurence, SALIOU Louis, ABAZIOU Nadine, MORRY Yvan, PORTAILLER Christine, MICHEL Jean-Luc, APPRIOU Isabelle, PERVES Daniel, TORRES Sonia, JEZEQUEL Sébastien, KERVELLA Julie, LUNVEN Ronan, BLEAS Karine, BOURGET Frédéric (arrivé à 18 h 05), LE ROUX Delphine, RIVIERE Philippe, DUCLOS Corinne, BALANANT Yvon, BECKING Hélène, BILLON Arnaud, DUTERDE Nadia, DELAPORTE Philippe, PHELIPPOT Samuel, MARTINEAU Gaëlle, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, MEUDEC Gilbert, DEWAILLY Nolwenn, ROPERT Benjamin.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Yvan MORRY, Conseiller municipal le plus âgé de l'assemblée, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Benjamin ROPERT, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.